



1815-1816
Juges de Paix et Conseil
Rapports et dossiers divers.

Rue Guy; Expropriation
Rue St-Antoine Expropriation.

Le 13 juillet 1845.

Requête

de plusieurs propriétaires d'immeubles
du faubourg St. Antoine &
plus haut, pour l'établissement
légal du Chemin de M^{rs} St. Joseph
C^o et l'ouverture ou prolongation
de la rue St. Antoine jusques au
dit Chemin.

Filed 13th July 1845.

20th July. taken into consideration
this day. and Order made
thereon.

A Messieurs les Juges - à - paix assemblés
en l'épiscopal de Quartier général de la paix
pour le District de Montréal, en la Chambre
d'Audience de cette Ville. —

Qu'il plaise à Vos Honneurs. —

Les Soussignés, propriétaires d'emplacements dans le
faubourg St. Antoine, et ^{sur} au chemin de nouvelle rue dernièrement
ouvert plus haut sur un terrain appartenant à Pierre Guy, Ed.
ont l'honneur de vous exposer: —

Que le dit Pierre Guy, Ed. possède au Sud Ouest du
dit faubourg St. Antoine, plus haut et joignant au Nord Est la
propriété de M. Luriquan, une certaine étendue de terrain bornée
au S. O. par le chemin conduisant à la Côte St. Antoine & au
S. E. par le chemin allant de la Ville à La Chine.

Que, pour faciliter la vente et conception par lots du
dit terrain, le dit Pierre Guy, Ed. a ouvert gratuit, au milieu
et dans toute la longueur du dit terrain, un chemin de quarante
pieds de large, qui, débouchant du chemin de la Côte des Neiges,
continue jusqu'au chemin de la Chine: au moyen de quoi, les
Côtés des Neiges, de St. Antoine, des Feuilleries et des Côtés
St. Pierre auront, à l'avenir, entre elles une communication beau-
coup plus courte et plus facile qu'aujourd'hui; et dont les
Faubourgs des Recollets et de St. Antoine doivent par la suite
retirer le plus grand avantage.

Qu'indépendamment de ce chemin, le dit P.^r Guy, Ed.
a de plus ouvert gratuit, sur le travers du dit terrain, une autre
rue devant servir de prolongation à la rue principale du
dit faubourg St. Antoine; mais que cette seconde rue, dont
l'utilité est facile à appercevoir, est obstruée dans ce moment
par le terrain de M. Luriquan, dans la ligne S. E. du terrain
dequod l'extrémité S. O. de la dite rue vient aussi frapper &
n'a pas pas non plus d'issue.

Puisqu' nos Exposants, convaincus du bien et de l'avantage que le public en général et plus en particulier retireroient de l'établissement légal du chemin susdit et de l'ouverture de la dite rue S. Antoine à travers le terrain du S. S. Lussignan; supplieut humblement Vrs Honneurs de vouloir bien adopter, aussitôt que possible, telles mesures que la loi prescrit en pareilles circonstances, et que dans votre sagesse vous jugerez convenables & nécessaires pour atteindre le but de leur présente Requête.

Et ce faisant, Vrs Exposants en espèrent de prier
Montréal, 13 juillet 1815

Leon Guille Delisle

Mrs Lussignan.

C. Wagnier

Amable Martinneau

L. Roy portelance

W^m Mechtler

Phuquet Dalery

M. Trudeau Jun

Louis M. Charles

J^m Delisle